
RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET PROCÉDURES

FRAIS DE SURVEILLANCE

ET D'ENCADREMENT DES ÉLÈVES

À L'HEURE DU MIDI

2021-06-16

311

FRAIS DE SURVEILLANCE ET D'ENCADREMENT DES ÉLÈVES À L'HEURE DU MIDI

Le 15 mai 2018, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets a maintenu la tarification des frais de surveillance et d'encadrement des élèves à l'heure du midi.

Ces frais sont indiqués dans le tableau de tarification ci-dessous :

Primaire

Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif pour 2 ^e enfant additionnel	Tarif pour 3 ^e enfant additionnel	Cout par jour/ 4 ^e enfant et plus
225 \$	90 \$	45 \$	0 \$

*Les frais pour les élèves qui dinent occasionnellement à l'école sont fixés à 4 \$ par jour.

Secondaire

Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif pour 2 ^e enfant additionnel	Tarif pour 3 ^e enfant additionnel	Cout par jour/ 4 ^e enfant et plus
70 \$	70 \$	70 \$	0 \$



Édith Pelletier
Directrice générale